

CULTURE**Expositions et résidences d'artistes**

Convention de partenariat type

EXPOSE DES MOTIFS

Pour son action et programmation artistique, la galerie Fernand Léger est amenée à élaborer un certain nombre de convention avec les artistes, collectif d'artistes ou institutions artistiques chaque année. Ceci concerne les expositions, les résidences et les projets relatifs à sa programmation annuelle. Cette dernière touche l'action de la galerie Fernand Léger dans et hors les murs, en applications des missions validées par la municipalité.

Pour rappel, le service Arts Plastiques / galerie Fernand Léger a pour mission artistiques et action culturelle :

- La formation artistique pour un public amateur, touchant plus de 240 élèves dans plusieurs disciplines artistiques et organisée dans plusieurs ateliers de la Ville.
- L'art public, la bourse d'art et le patrimoine artistique :
 - La réalisation d'une œuvre en 2014 de l'artiste Gérard Collin-Thiébaud, *Une colonne sans fin*. Elle fait le lien entre l'espace public, l'espace éducatif qui participe à l'enrichissement et la concrétisation du boulevard des arts sur l'axe DR5 reliant Ivry aux villes limitrophes : Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi.
 - La réalisation d'une œuvre en 2015 de l'artiste Didier Mencoboni, *un pas de côté*, dans le quartier Carnot-Vérillot. Cette œuvre au sol se réalise suivant le rythme du chantier pour une livraison en 2016.
 - La préparation d'une œuvre avec l'artiste Francisco Ruiz de Infante, pour le groupe scolaire Rosalind Franklin. Cette œuvre sera livrée fin 2016, début 2017.
 - La mise en place d'une résidence artistique pour le projet des « tennis ». Ce projet est porté par l'artiste Edouard Soutai pour une durée de dix huit mois. Elle est la préfiguration des résidences que la ville met en place dans l'espace public dans le cadre du projet de la Zac Ivry confluences.
- Les événements artistiques, la relation, l'accompagnement de projets et l'attribution des ateliers et ateliers logement : les ateliers portes ouvertes des artistes et des projets d'intervention dans l'espace public.

Cet ensemble de mission entend une grande proximité avec les artistes et les porteurs de projets pour la mise en place des actions en application du programme municipal. Il nécessite de ce fait une réactivité dans le processus de validation et de la mise en place des projets.

C'est pourquoi, une convention type est soumise pour approbation qui permettra sa personnalisation, suivant les projets et la mise en route des actions artistiques.

Il est à noter que ces conventions de partenariat n'impliquent aucune dépense par la Ville, elles ont simplement pour objet de définir les modalités du partenariat mis en place entre l'artiste et la Ville.

Dans le cas où une rémunération de l'artiste est prévue, un cahier des charges est élaboré dans le respect des règles propres aux marchés publics, pour lesquels le Conseil municipal a donné délégation au Maire.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver cette convention de partenariat type.

P.J. : convention de partenariat type

CULTURE

16) Expositions et résidences d'artistes

Convention de partenariat type

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que pour son action et sa programmation artistique, la galerie Fernand Léger est amenée à élaborer des conventions de partenariat conclues à titre gratuit avec des artistes ou les institutions artistiques,

vu la convention de partenariat type, ci-annexée,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat type avec les artistes ou les institutions artistiques pour les actions menées par la galerie Fernand Léger.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer les conventions subséquentes qui en découleront avec chaque artiste ou institutions artistiques concernés et ce jusqu'à la fin du présent mandat.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016